Élections professionnelles 2026

FNEC FP FO

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

Directrices et directeurs d'école : Du 3 au 10 décembre, je vote FO !

Force est de constater que depuis la mise en place de loi Rilhac du 21 décembre 2021 et de ses textes d'application, les conditions de travail des directrices et directeurs d'école se sont largement dégradées. L' « autorité fonctionnelle » et la « délégation de compétences de l'autorité académique » dont elles et ils disposent désormais sont des prétextes à les accabler de nouvelles tâches.

Le manque d'AESH, le manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux font exploser les écoles et .... les directrices et directeurs !

Le manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui bafoue les droits des élèves en situation de handicap aboutit à des situations inacceptables dans des écoles avec des élèves en souffrance, incontrôlables mais aussi des personnels au bord de la rupture et des directrices et directeurs contraints de gérer quotidiennement des situations critiques !
Et que dire du manque d'AESH qui oblige les directrices et directeurs à résoudre la quadrature du cercle pour organiser leur emploi du temps !

FO revendique la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, le recrutement des AESH nécessaires, avec un statut de fonctionnaire et un temps complet de 24h !

PHARE, EVARS, VSS ... : il faut recruter des personnels qualifiés plutôt qu'alourdir la charge de travail des directrices et directeurs !

Les violences sexistes et sexuelles, tout comme le harcèlement, sont pour FO des problèmes très sérieux à traiter. Mais pour notre syndicat, cela passe par le recrutement massif de personnels qualifiés et formés, des psychologues, des assistantes sociales, des infirmières et des médecins de l'Education nationale... ce que les différents gouvernements Macron se refusent à effectuer !
En lieu et place, un protocole « PHARE », un questionnaire VSS, des pseudo-formation Magistère autant de tâches supplémentaires qui retombent sur les épaules des directrices et directeurs !

FO exige le recrutement massif de psychologues, des assistantes sociales, des infirmières et des médecins de l'Education nationale pour prendre en charge le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles ! C'est pour cela que FO a voté contre le décret ministériel sur les questionnaires VSS (l'UNSA s'est abstenue et la FSU a refusé de prendre par au vote)

Stop aux évaluations permanentes !

Les directrices et directeurs sont soumis à la politique de l'évaluation permanente mise en place par les différents ministres du gouvernement Macron : évaluations nationales, évaluations d'école, évaluation des directrices et directeurs ! Stop !
Cette « évaluationnite aiguë » place les directrices et directeurs sous une pression permanente, et les contraint à rendre compte sans cesse aux IEN, qui leur demandent d'assurer des missions de formateurs sur des thèmes divers (laïcité, harcèlement, VSS...).
Les directeurs sont « invités » à des visios sur les pauses méridiennes, les 108h sont bafoués... ça suffit ! Les directrices et directeurs ont bien d'autres choses à faire pour contribuer au bon fonctionnement de l'école !

FO revendique l'abandon des évaluations nationales, des évaluations d'école et des évaluations des directrices et directeurs et le respect des obligations de service des PE directrices et directeurs !



SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, http://fo-snudi.fr, 0156932266, snudi@fo-fnecfp.fr



PPMS, DUER :
ce n'est pas aux directrices et directeurs de l'élaborer !

Voici ce que préconise la réglementation concernant les PPMS : « *Ce plan est établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école.* »

Et pourtant, dans certains départements, on demande aux directrices et directeurs de rédiger un « PPMS unifié» sur un document unique très détaillé. Pour FO c'est inacceptable !

De même, FO rappelle que ce n'est pas aux directrices et directeurs d'élaborer le DUERP, mais au DASEN, ce que le ministère a fini par reconnaître suite aux interventions FO.

FO exige le respect de la réglementation : ce n'est pas aux directrices et aux directeurs d'élaborer des PPMS : c'est à la DSDEN et à la mairie !

FO exige une aide administrative statuaire dans chaque école !

La loi Rilhac indique : « *Lorsque la taille ou les spécificités de l'école le justifient, l'Etat peut mettre à la disposition des directeurs d'école les moyens leur garantissant une assistance administrative. Dans le respect de leurs compétences, les communes ou leurs groupements peuvent mettre à la disposition des directeurs d'école les moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur fonction.* »

Aucune obligation légale donc de mettre en place une telle aide administrative ! Circulez il n'y a rien à voir !

Pour FO, l'aide administrative ne doit pas dépendre des collectivités locales et des communes mais bien être imposée à l'Education nationale pour toutes les écoles !

Pour FO, il est nécessaire de mettre en place une aide administrative dans chaque école, avec un corps de fonctionnaires géré par le ministère de l'Education nationale !

FO exige l'augmentation des décharges de direction !
Pas une école sans décharge hebdomadaire !

FO considère que les décharges de direction sont largement insuffisantes !

En particulier, les écoles de 1 à 3 classes, bien souvent rurales, ne bénéficient toujours pas d'une décharge de direction hebdomadaire et doivent se contenter de quelques jours ici et là qui, par ailleurs, ne sont pas toujours respectés à cause du manque de remplaçants ! C'est inacceptable !

FO exige l'augmentation des quotités de décharge de direction et revendique que toutes les écoles bénéficient d'au moins d'une journée de décharge de direction hebdomadaire !

Le SNUDI-FO invite les personnels qui refusent la Loi Rilhac et sa logique managériale et de territorialisation de l'Ecole publique, qui refusent la surcharge de travail des directeurs et revendiquent une reconnaissance salariale, des décharges, les aides administratives nécessaires, à se saisir des élections professionnelles en votant et faisant voter du 3 au 10 décembre 2026 pour la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO.

